



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.16/2005/3
21 février 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Commission de la science et de la technique
au service du développement
Huitième session
Genève, 23-27 mai 2005
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT À SA SEPTIÈME SESSION**

Note du secrétariat

Résumé

La présente note a été établie par le secrétariat de la CNUCED conformément à la décision 2004/315 du Conseil économique et social et au rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa septième session (E/2004/31). Elle traite en particulier des travaux accomplis au cours de la période d'intersessions 2004-2005, en particulier ceux qui sont mentionnés dans la résolution 2004/68 sur la science et la technique au service du développement adoptée par le Conseil économique et social.

1. Dans sa résolution 2004/68, intitulée «Science et technique au service du développement: Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire», le Conseil économique et social a invité la Commission de la science et de la technique au service du développement, dans les limites des ressources existantes et dans le cadre de ses fonctions de coordination des activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies, à entreprendre les activités mentionnées ci-après.

2. **i) Établissement de liens avec les organismes scientifiques et techniques nationaux.**

Il a été demandé à la Commission de nouer des liens avec les organismes scientifiques et techniques nationaux pour promouvoir la constitution de réseaux, mettre en commun les expériences nationales, faciliter l'échange d'informations et accroître l'efficacité de ses travaux. À cet égard, le secrétariat a commencé à mettre en place un réseau international d'instituts scientifiques et techniques, englobant des commissions scientifiques et techniques nationales et d'autres parties prenantes au développement.

3. À cette fin, le secrétariat a établi une base de données sur les organismes scientifiques et techniques, y compris des institutions publiques, universitaires et privées. À la date d'établissement de la présente note, près de 400 entités avaient été recensées, dont un peu plus des quatre cinquièmes dans des pays en développement. Géographiquement, ces entités sont réparties comme suit: 40 % en Afrique subsaharienne, 4 % en Afrique du Nord, 11 % en Amérique latine, 6 % dans les Caraïbes, 5 % en Asie occidentale, 5 % en Asie orientale, 8 % en Asie du Sud-Est et en Océanie, et 5 % en Asie du Sud. Les 16 % restants sont en Europe orientale.

4. **ii) Possibilité de créer des mécanismes permettant d'examiner, d'évaluer et d'analyser en permanence les stratégies nationales mises en œuvre pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le développement.** Pour faire en sorte que la science et la technique jouent un rôle central, ces mécanismes devaient être créés en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes qui s'emploient à mettre la science, la technique et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le développement, et ils devaient servir d'outils pour suivre le déroulement des activités et mesurer les progrès accomplis.

5. À cet égard, il convient de noter qu'une Réunion interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a été créée par le Secrétariat de l'ONU. La Réunion est responsable de l'exploitation et de l'analyse des données pour l'évaluation des tendances marquant l'application de la Déclaration du Millénaire. Elle comprend le Secrétariat de l'ONU, un certain nombre d'organismes des Nations Unies, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale, des experts nationaux de bureaux de la statistique, et des représentants d'autres organisations dont les activités concernent l'exploitation de données pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire au niveau international, telles que Paris 21 et la Banque interaméricaine de développement (BID).

6. Cette Réunion tient une session au moins une fois par an pour examiner les méthodes, les normes et les données disponibles pour établir les indicateurs convenus, et étudie et analyse les évolutions pour chacun des objectifs quantifiables. Le secrétariat de la Commission a participé à la dernière session, tenue à Genève en novembre 2004, et a fait un exposé sur les activités menées par la Commission pour promouvoir la science et la technologie afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

7. **iii) Possibilité de prendre de nouvelles initiatives associant des partenaires de développement importants, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).** Ces initiatives viseraient à renforcer la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud dans le domaine de la science et de la technique.

8. À cette fin, des contacts ont été établis avec l'African Forum on Science and Technology for Development (AFSTD), que le NEPAD a créé pour encourager l'application de la science et de la technique aux fins de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Des dispositions ont été prises pour réaliser une étude de fond sur l'intégration et l'application de la science et de la technique dans les stratégies et cadres nationaux pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire dans certains pays d'Afrique. Plus précisément, l'étude viserait à repérer les bonnes pratiques pour intégrer la science et la technique dans les cadres et processus régionaux et nationaux de réalisation de ces objectifs dans certains pays d'Afrique; à définir et promouvoir des politiques spécifiques pour atteindre les cibles 17¹ et 18² de la Déclaration du Millénaire; et à créer une base d'appui politique de haut niveau pour appuyer l'intégration des stratégies nationales relatives aux TIC dans les programmes nationaux et régionaux visant à réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

9. Dans le cadre de la deuxième réunion du Conseil ministériel africain pour la science et la technologie³, une table ronde sera organisée pour examiner l'étude de fond NEPAD/CNUCED ainsi que les communications des pays et le rapport final de l'Équipe spéciale ONU du Projet du Millénaire sur la science et la technologie. Des politiques et des activités spécifiques visant à promouvoir la science et la technique en tant que piliers des programmes nationaux et régionaux visant à réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire seront alors définies pour suite à donner.

10. En même temps que le cadre d'évaluation et le rapport de la table ronde ministérielle, l'étude NEPAD/CNUCED sera publiée et communiquée aux gouvernements des pays africains, aux donateurs et aux organismes des Nations Unies. Un rapport de synthèse sera communiqué à la Commission, au Sommet de l'Union africaine, au Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD et lors de l'examen, cinq ans après son adoption, de la Déclaration du Millénaire à la session tenue par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2005.

11. **iv) Possibilité d'établir et de produire chaque année un rapport mondial sur la technique et le développement.** Ce rapport contiendrait des indicateurs et des repères permettant de mesurer les résultats obtenus, un examen des nouvelles techniques et des politiques connexes, un exposé des pratiques optimales et des études de cas sur les applications de la science et de la technique au service de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Le secrétariat n'a pas réussi à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour entreprendre un tel projet.

¹ Cible 17: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.

² Cible 18: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

³ La deuxième réunion est prévue en mai 2005 à Nairobi (Kenya) ou à Dakar (Sénégal).

12. v) **Forum interactif pour échanger des informations sur les succès obtenus et les enseignements tirés de l'action menée au niveau national pour que la science et la technique répondent aux besoins du développement.** Ce forum interactif est créé par le secrétariat, en collaboration avec l'Institut de technologie de Vienne, dans le cadre du Réseau pour la science et la technique au service du développement⁴. Une plate-forme de communication en ligne sera créée pour servir de «lieu de rencontre» à des groupes de travail thématiques communiquant par voie électronique. Une base de données est aussi en cours d'élaboration et permettra aux utilisateurs, partout dans le monde, de soumettre directement des études de cas et des documents d'orientation.

13. vi) **Collaboration étroite avec le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'Organisation des Nations Unies, l'Union internationale des télécommunications et les commissions régionales.** Cette collaboration vise à aider les pays en développement à mettre en œuvre des plans d'action nationaux à l'appui de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information⁵. Elle vise aussi à contribuer à la préparation de la seconde phase du Sommet qui aura lieu à Tunis en novembre 2005.

14. À cette fin, le secrétariat, en collaboration avec le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications et l'Union internationale des télécommunications (UIT)⁶, a établi un rapport intitulé *The Digital Divide: ICT Development Indices 2004*. Ce rapport fait suite à ICT Development Indices 2003⁷ et vise à mesurer le développement des TIC et à examiner les évolutions de la fracture numérique. On y présente aussi un résumé des grandes options que les pays peuvent adopter pour favoriser ce développement et, pour illustrer cela, quatre cas concrets de contribution à l'essor des TIC. Fait important, ce rapport approfondit l'analyse comparative en donnant des exemples de programmes locaux novateurs dans le domaine des TIC en Afrique. L'objectif est de montrer par des exemples concrets comment les politiques relatives aux TIC sont adoptées dans la pratique et de donner des conseils quant à la façon d'améliorer leur mise en œuvre. Ce rapport représente une partie de la contribution du secrétariat au Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Tunis en 2005.

15. On rappelle qu'en 1998 la Commission a publié un document intitulé *Knowledge Societies: Information Technology for Sustainable Development*⁸ qui, ainsi que cela a été constaté,

⁴ <http://www.unctad.org/stdev>.

⁵ Texte consultable sur <http://www.itu.int/wsis>.

⁶ L'UIT a communiqué gratuitement au secrétariat des données statistiques sur les TIC.

⁷ Information and Communication Technologies Development Indices (publication des Nations Unies, numéro de vente E.03.II.D.14), Nations Unies, New York et Genève, 2003.

⁸ *Knowledge Societies: Information Technology for Sustainable Development*, édité par Robin Mansell et Uta When pour la Commission de la science et de la technique au service du développement, publié pour l'Organisation des Nations Unies et en son nom, Oxford University Press, 1998.

a énormément contribué à faire mieux prendre conscience de l'importance des TIC dans une société de plus en plus mondiale. Ce document est arrivé au bon moment compte tenu non seulement de l'apparition d'une société mondiale du savoir mais aussi de la Déclaration du Millénaire. Le rôle des TIC a été si omniprésent qu'il y aurait peu d'espoir de réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire sans renforcer sensiblement les TIC dans les pays en développement. La Commission a donc décidé de publier une suite, intitulée *Evolving Knowledge Societies: A Practical Source Book for ICT Development Policies* et établie en collaboration avec le Groupe d'étude ONU sur les technologies de l'information et des communications. Elle vise à présenter une évaluation pratique détaillée des politiques à appliquer en faveur des TIC pour développer et encourager ces technologies à l'échelle mondiale. On y identifie les recommandations générales essentielles pour sauter des phases de développement et établir des sociétés du savoir.

16. En outre, à la date de l'établissement du présent rapport, il était prévu qu'un forum de haut niveau sur l'intérêt de la science, de la technologie et de l'innovation dans la société du savoir se tiendrait le 8 avril 2005 à Trieste (Italie). Il est organisé par la CNUCED avec le parrainage de la Commission, en collaboration avec le système d'institutions scientifiques de Trieste et le Groupe d'étude ONU sur les TIC. Parmi les participants figureront d'éminents scientifiques et des lauréats du prix Nobel ainsi que des décideurs de haut niveau, notamment des chefs d'État et des ministres responsables de la science et de la technique, qui aborderont la question de savoir comment la science et les techniques peuvent être renforcées et maîtrisées pour aider les pays à réduire la fracture numérique. Le résultat escompté du forum est une «déclaration visionnaire» sur le rôle de la science, de la technique et de l'innovation dans la société du savoir, qui sera diffusée à l'échelle mondiale et présentée au prochain Sommet mondial sur la société de l'information.

La science et la technique et les objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le développement

17. À sa session de fond de 2004, le Conseil économique et social a pris note des travaux de la septième session de la Commission sur le thème «Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire» de l'ONU, et a encouragé toutes les parties prenantes à examiner les recommandations contenues dans le rapport de la Commission sur les travaux de cette session⁹.

18. Conformément à la décision prise par la Commission de renforcer sa contribution à la réalisation universelle des objectifs de la Déclaration du Millénaire, les travaux accomplis au cours de la période d'intersessions 2004-2005 ont été axés sur le thème de la huitième session intitulé «La promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire». À cette fin, une réunion de trois jours s'est tenue à Vienne à la fin d'octobre 2004.

19. Une quarantaine d'experts, dont des membres de la Commission et des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales, ont participé aux travaux de cette

⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, supplément n° 11 (E/2004/31).

réunion et aux débats qui ont suivi. Étaient également présents quatre spécialistes représentant les vues d'universités, de gouvernements et d'un organisme important issu des accords de Bretton Woods. Les résultats de cette réunion ainsi qu'un compte rendu détaillé des travaux de la Commission sur ce thème de fond, avec notamment ses principales conclusions et recommandations, sont présentés dans le rapport du Secrétaire général établi au titre du point 2 de l'ordre du jour provisoire.

20. **Autres activités.** La Commission a toujours choisi des thèmes de fond opportuns pour ses programmes de travail de la période d'intersessions. Ses thèmes les plus importants depuis sa création sont les suivants:

- a) Utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement durable;
- b) Partenariats et réseaux scientifiques et technologiques au service du renforcement des capacités nationales;
- c) Renforcement des capacités nationales dans le domaine des biotechnologies;
- d) Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique;
- e) Promouvoir les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

21. En ce qui concerne les travaux de fond les plus récents de la Commission mentionnés sous e), le Conseil économique et social a pris note¹⁰, lors de son débat de haut niveau consacré au thème «Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010», de la contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur cette question. Il a en outre encouragé toutes les parties prenantes à examiner les recommandations contenues dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session¹¹.

22. Il est rappelé qu'à sa cinquième session, en 2001, la Commission a abordé le thème «Renforcement des capacités nationales dans le domaine des biotechnologies». Par la suite, l'Assemblée générale, dans sa résolution A/RES/58/200, a engagé les organes compétents des Nations Unies qui s'occupent de la question des biotechnologies à coopérer pour faire en sorte que les pays reçoivent des informations scientifiques valables et des conseils pratiques qui leur permettent de tirer parti de ces technologies, comme il convient, pour promouvoir la croissance économique et le développement.

¹⁰ Décision 2004/314, adoptée par le Conseil économique et social à sa 51^e séance plénière, le 23 juillet 2004.

¹¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, supplément n° 11 (E/2004/31).*

23. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a pris note de la proposition du Secrétaire général concernant l'établissement d'un cadre intégré pour le développement des biotechnologies dans le système des Nations Unies¹² et a prié celui-ci de continuer à rendre compte de la coordination entre les organisations et organes compétents du système des Nations Unies en vue de renforcer la coordination des activités dans le domaine de la biotechnologie, en particulier la promotion de la biotechnologie dans le système des Nations Unies.

24. À cette fin, un réseau de coopération interorganisations dans le domaine de la biotechnologie (IACNB) a été créé lors du Forum mondial sur les biotechnologies, tenu à Concepción (Chili) en mars 2004. Il était prévu que les organismes des Nations Unies participants désignent des agents de liaison qui communiqueraient par voie électronique et se réuniraient, selon les besoins, à l'occasion de réunions internationales consacrées à la science et à la technique. Les objectifs du réseau étaient d'encourager l'élaboration d'études et rapports communs lorsque cela était possible; de renforcer le rôle de conseiller en matière de biotechnologie que l'ONU devait jouer auprès de ses États Membres; d'améliorer l'évaluation de l'impact de la biotechnologie, en particulier dans les pays en développement; d'envisager la création d'un portail commun; et d'aider la CNUCED à établir un rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que demandé dans la résolution A/58/200. La première réunion de l'IACNB a eu lieu à Genève le 28 mai 2004 avec la participation de 15 représentants de 10 organes ou organismes des Nations Unies. Le secrétariat a demandé aux organismes compétents du système des Nations Unies de donner des informations sur leurs activités relatives à la biotechnologie, notamment leurs programmes de collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, et de désigner un agent de liaison avec l'IACNB. Ces informations devraient être prises en compte dans le rapport relatif à l'application de la résolution A/58/200 sur la science et la technique au service du développement, que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

25. **Participation à d'autres réunions et représentation à ces réunions.** Des efforts énergiques ont été faits pour améliorer la participation et la visibilité de la Commission aux conférences et réunions internationales et régionales. À cette fin, la Commission a participé activement aux première et deuxième réunions du Comité préparatoire de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, et à une conférence régionale commune sur le rôle de l'agrobiotechnologie dans la sécurité alimentaire, tenue au Caire en décembre 2004¹³. L'objectif de cette conférence régionale était d'organiser un dialogue franc sur le caractère multidimensionnel de l'agrobiotechnologie, en particulier l'utilisation et le rôle de cette technologie dans le contexte de l'environnement, de la sécurité alimentaire, du commerce et du développement. La conférence s'est félicitée des travaux sur la biotechnologie que

¹² A/58/76.

¹³ Cette conférence a été parrainée par le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) et le Foreign Agricultural Service du Ministère de l'agriculture des États-Unis, et a été accueillie par l'Organisation égyptienne pour la normalisation et le contrôle de la qualité (EOS) et l'Institut égyptien de recherches sur le génie génétique dans l'agriculture (AGERI).

la Commission de la science et de la technique au service du développement a réalisés à sa cinquième session.

26. **Collaboration avec d'autres organes.** Lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à São Paulo (Brésil) en juin 2004, le secrétariat, en collaboration avec l'ONUDI, a organisé une «Table ronde de haut niveau sur l'exploitation des nouvelles technologies dans l'optique des objectifs de développement du Millénaire», à laquelle les résultats de la septième session de la Commission ont été présentés. Parmi les participants à la table ronde figuraient un certain nombre de décideurs de haut niveau, dont des ministres responsables de la science et de la technologie. Le secrétariat a aussi collaboré avec l'ONUDI pour organiser la «Foire des technologies de l'avenir».
